

*Comment grandir et vivre ensemble dans la paix et la joie...*

## LA PROVIDENCE

ECOLE FONDAMENTALE  
RUE DE DISON, 139  
4800 Verviers



087/39.43.10

## LES SACRES-COEURS

ECOLE FONDAMENTALE  
RUE DE LA MOINERIE, 33  
4800 Petit-Rechain



087/33.68.15

*Regarde petit, regarde bien,  
Tous les enfants s'entendent bien.*

*Si tu veux que le monde soit beau,  
Si tu as envie de vivre heureux,*

*Sors de ton coin, ouvre ta main,  
Tu verras que c'est merveilleux.*

ECOLE LA PROVIDENCE  
rue de Dison, 139  
4800 VERVIERS

## **PROJET EDUCATIF**

Notre école est une école chrétienne.  
Nous voulons éduquer les enfants dans une atmosphère religieuse.  
Nous voulons qu'ils s'ouvrent au monde entier.  
Nous désirons leur apprendre à aimer et à respecter

### **Dieu, les autres, soi-même**

L'école s'efforcera de faire découvrir et de faire vivre la foi en Dieu et en l'homme

### **NOTRE ECOLE EST UNE COMMUNAUTE DE VIE**

Chacun sera attentif à accueillir, à respecter et à accepter les richesses qu'apportent les différentes personnalités des autres.

L'enseignant sera à l'écoute de l'enfant pour partager ses joies et comprendre ses peines.  
Il sera ouvert à tous les enfants sans distinction de nationalité, de religion et de milieu social.

L'équipe éducative favorisera les rencontres constructives avec les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

Les élèves seront encouragés à observer une réelle politesse vis-à-vis des enseignants ainsi que de toute personne se trouvant dans l'établissement.  
De même, ils veilleront à garder une bonne entente entre eux.

Les parents coopéreront avec les enseignants dans le respect de chacun.

## **NOTRE ECOLE EST UN LIEU D'EDUCATION**

L'école sera pour l'enfant : valorisante, sécurisante, stimulante, enrichissante.

Notre communauté éducative aidera l'enfant à former

- ❖ son corps par des exercices de psychomotricité  
des exercices de gymnastique  
des cours de natation  
des leçons d'hygiène  
des cours de sciences naturelles
- ❖ son caractère :
  - l'enfant découvrira le sens de l'effort mené à son terme
  - la solidarité dans les jeux et les travaux de groupe
    - l'enfant prendra en charge la qualité de l'environnement
    - la propreté des locaux communs
    - le respect du matériel mis à sa disposition
    - l'enfant veillera à présenter des travaux soignés
    - à utiliser valablement son temps libre
    - l'enfant apprendra à se dominer en cas de conflits
    - à préférer le dialogue à la violence
    - à écouter l'autre comme il aime être écouté
    - à mettre à l'honneur les mots : bonjour, merci...
    - à s'ouvrir sur le monde
- ❖ son cœur : des valeurs essentielles seront mises à l'honneur
  - honnêteté - loyauté - justice - partage - tolérance
  - respect - amitié - service aux autres

Nous prendrons à cœur de mettre en pratique les valeurs de notre religion :

**"Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés"**

## **NOTRE ECOLE EST UN LIEU D'ENSEIGNEMENT**

L'équipe enseignante fera progresser les enfants en fonction de leurs possibilités afin d'épanouir toutes les facettes de leur personnalité et de promouvoir la confiance en soi.

Les enseignants veilleront à tenir compte des aspirations des enfants, ils seront attentifs aux plus démunis et les aideront de leur mieux.

L'école fera appel, le plus rapidement possible, à des spécialistes : psychologue, assistante sociale, maître d'adaptation à la langue, logopède.  
Grâce à des bénévoles, nous pouvons assurer une aide scolaire aux enfants qui débutent en lecture.

L'école amènera tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences nécessaires afin de trouver une place active dans la société de demain.  
L'école préparera tous les élèves à être des citoyens responsables.

**NOUS DESIRONS QUE NOTRE ECOLE SOIT UNE BELLE EQUIPE DANS LAQUELLE PARENTS, ENSEIGNANTS, EDUCATEURS, BENEVOLES COLLABORENT SIMPLEMENT EN TOTALE CONFIANCE POUR DONNER UNE FORMATION RELIGIEUSE ET HUMAINE AUX ADULTES DE DEMAIN.**

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## IDENTIFICATION

**ECOLE LA PROVIDENCE**  
**Ecole fondamentale libre subventionnée**  
**rue de Dison, 139**  
**4800 VERVIERS**

**Numéro matricule** : 1 36 354 329 308

**Entité** : Verviers

**Zone** : Verviers

**Canton** : Verviers

**Directrice** : Mme GoddéVéronica

**Présidente du P.O** : Mme MISEROTTI Marie-Jeanne

**Tél. de l'école** : 087/39.43.10

**Fax** : 087/39.43.15

**Nombre d'élèves au 15/01/2019:**

Maternelle : 139

Primaire : 277

Milieu social défavorisé, interculturel.

Quartier ouvrier du XIXème siècle : maisons plurifamiliales non rénovées.

Plusieurs plans de rénovation du quartier ne nous ont pas permis de changer notre population scolaire.

L'école fut fondée par la Communauté des Filles de la Charité sous le patronage du Curé de la Paroisse Saint Jean-Baptiste. Aujourd'hui, cette école fondamentale catholique continue à œuvrer dans l'esprit de Saint Vincent en assumant la tradition des fondateurs mais surtout en l'actualisant dans le temps présent.

Ecole en encadrement différencié classe 1.

Ecole non rattachée à un établissement secondaire.

## **Introduction**

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement.

Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes.

Cette responsabilité partagée par les acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évolution.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser.

En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir.

Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans.

Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. S'il y a lieu de constater que les parents ne se présentent pas, nous les informerons par un autre biais.

Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulations nécessaires. Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu.

## Priorités retenues

### RAPPEL DES OBJECTIFS DU DECRET

- ❖ promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- ❖ amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la société.
- ❖ préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- ❖ assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation dans la société.

## PRIORITES RETENUES

1. Notre école s'engage à développer toute la personne de l'enfant en se souciant de sa santé afin de lui donner **CONFIANCEEn lui-même**. (personne physique, morale, intellectuelle, spirituelle...).
2. Membres du P.O., enseignants, parents, enfants et toutes personnes qui participent à la vie de l'école, nous nous engageons à développer la **COMMUNICATION** entre nous et vis-à-vis du monde extérieur.
3. Le personnel enseignant s'engage à favoriser l'acquisition des savoirs et la **CONTINUITÉ** dans le cycle et entre les cycles.
4. L'équipe éducative veille à la santé, l'hygiène, la santé mentale et la nutrition.

## **PLAN D' ACTIONS**

Ce que nous allons mettre en œuvre pour arriver à atteindre la priorité n° 1.

### **CONFIANCE EN SOI**

- ❖ Accueillir dans chaque classe, les enfants et les parents le jour de la rentrée.
- ❖ Recréer des activités dans la classe et en cycle pour améliorer la psychomotricité (par exemple : cuisine, danse, théâtre, bricolage, ...).
- ❖ Trouver des disciplines variées pour valoriser tous les enfants, renforcement positif.
- ❖ Education aux médias.
- ❖ Dans son parcours scolaire l'enfant aura l'occasion de participer aux classes vertes, à des excursions et des journées nature.
- ❖ Donner aux enfants l'occasion de s'organiser et d'être autonome : contrat à terminer pour telle date, travaux à réaliser pour tel jour...
- ❖ Faire découvrir les droits et les devoirs des enfants, des parents, des enseignants, de la direction, du P.O.
- ❖ Préparer un cortège de carnaval.
- ❖ Participation à des journées culturelles, théâtre, cinéma.
- ❖ Cours de religion donné aux enfants musulmans et chrétiens dans la confiance et le respect.
- ❖ Au quotidien, valoriser les élèves.
- ❖ Entretien familial donnant l'occasion à l'élève d'exprimer ses désirs et ses craintes.
- ❖ Participer à des journées sportives.
- ❖ Initiation à l'accoutumance à l'eau (piscine) dès la deuxième maternelle.



## **PLAN D' ACTIONS**

Ce que nous allons mettre en œuvre pour atteindre la priorité n° 2.

### **COMMUNICATION**

- ❖ Organiser une réunion entre la direction, les parents et les enseignants pour leur communiquer les différents projets et règlements de l'école afin de les sensibiliser à leurs responsabilités (surveiller les devoirs et les leçons, repas corrects, hygiène, heures de sommeil, vie sociale et culturelle...).
- ❖ Communiquer les travaux au monde extérieur ce qui pourrait amener plus de participation de la part des enfants et des parents aux différentes activités et à la vie de l'école. Photos et dessins dans les couloirs.
- ❖ Etablir
  - des conseils de classes à partir de la 3<sup>ème</sup> année
  - des réunions de parents ou les rencontrer sur rendez-vous
  - des rencontres avec le P.M.S. (qui pourrait avoir plus de temps à consacrer à des écoles à discrimination positive)
  - des entretiens avec la logopède : réunion fixée pour chaque élève.
- ❖ Réaliser un maximum d'échanges culturels : profiter de la diversité des nationalités des enfants de l'école (musique, nourriture, pays, habitations, fêtes...) pour mieux se connaître et s'apprécier.
- ❖ Informer par écrit les enseignants des directives et renseignements divers.
- ❖ Organiser des activités extrascolaires inter-âge (hospices, animations,...).
- ❖ Inviter les parents à boire une tasse de café le matin
  - dans certaines classes.
  - en collaboration avec un organisme local (1x par semaine, accueil des parents).
- ❖ Organiser des activités récréatives : fancy-fair (idées nouvelles, play-back, souper, déjeuner,...).
- ❖ Fêter les anniversaires.

## **PLAN D'ACTION**

Ce que nous allons mettre en œuvre pour atteindre la priorité n° 3.

### **CONTINUE**

- ❖ Apprendre, dès le plus jeune âge, à utiliser des outils de référence (livres, dictionnaires, atlas, calculatrice...) : cahier de conjugaison 5/6, contrat de classe, cahier d'orthographe, classification de textes de lecture 3/4/5/6, ateliers de lecture. Développer toutes les compétences requises par cycle afin de rendre les élèves plus autonomes pour le secondaire.
- ❖ Construire, par cycle, des outils de référence communs à toute l'école (grammaire, orthographe, géométrie...).
- ❖ Distribuer en fin d'année scolaire la liste du matériel nécessaire pour l'année suivante en tenant compte de ce que les enfants possèdent déjà ou les listes communes par cycle en référence à la circulaire 7052 « gratuité ».
- ❖ Apprendre à trier les déchets à partir de 2,5 ans jusqu'à la fin de l'école primaire.
- ❖ Favoriser la collaboration entre les enseignants qui permet aux élèves de suivre une formation adaptée à leur niveau (des enfants qui vont suivre des leçons dans d'autres classes).
- ❖ Permettre aux élèves de combler leur retard.
- ❖ Passer les infos concernant les enfants à problèmes (santé,...).
- ❖ Engager du personnel supplémentaire ED.
- ❖ Travailler par cycle.
- ❖ Organiser des rencontres pour les passages de maternelle à primaire et de primaire à secondaire ainsi que des rencontres entre les différents cycles.
- ❖ Utiliser les nouvelles technologies : informatique,...

## **PERSPECTIVES DE REGULATION**

### **A quoi verrons-nous que notre priorité est atteinte ?**

- ❖ dans son volet éducatif
  - par les nouveaux comportements sociaux des élèves
  - par une meilleure compréhension entre les partenaires
  - par des règlements de conflits au moyen de dialogue et
  - une valorisation des comportements positifs ;
  
- ❖ dans son volet pédagogique
  - par de nouvelles attitudes vis-à-vis des outils et des défis lancés aux élèves dans les différentes classes
  - par une rédaction plus facile des divers messages
  - par une amélioration des résultats scolaires
  - par une amélioration importante du langage.

### **Qui évaluera le projet d'établissement ?**

les membres de l'équipe éducative-Le po  
les membres du conseil de participation

### **Quand sera, une première fois, évalué le projet d'établissement ?**

le 30 juin de chaque année

### **Qui sera garant des décisions prises, des échéances ?**

les membres du conseil de participation  
les membres de l'équipe éducative  
la direction- Le PO

# PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique de l'école de la Providence constitue un ensemble de convictions pédagogiques et de moyens généraux qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

- ❖ Assurer à tous une égalité d'accès à l'école
- ❖ Assurer à tous les mêmes chances de réussite
- ❖ Assurer à tous l'acquisition des socles de compétences
- ❖ Poursuivre sans hiérarchie les objectifs du Décret Missions du 24.07.97

## **1. S'ENRICHIR DE LA DIVERSITE DES AUTRES ET DEVENIR CITOYENS**

Notre école se veut être un lieu où les enfants et les adultes découvrent leur diversité sociale et culturelle comme une richesse à exploiter pour grandir ensemble.

Le souci de comprendre l'autre et de se faire comprendre traverse toutes les actions et démarches vécues, cela en cohérence avec l'esprit de l'Évangile « ils mettaient tout en commun ».

Les enfants et les adultes s'engagent dans l'accueil de l'autre et le respect mutuel.

En apprenant la réalité de la vie à l'école, ils apprennent aussi leur rôle de citoyens responsables dans la société.

## **2. CONSTRUIRE LE SAVOIR**

L'école favorise un processus d'apprentissage dans lequel l'enfant est acteur, et non spectateur. Il doit se mettre en recherche en recourant à ce qu'il sait déjà, à ce qu'il sait faire mais aussi au savoir des autres. Il avance par tâtonnements. L'erreur est permise et l'aide à progresser. L'enfant développe son intuition et sa créativité.

L'enseignant a pour tâche de proposer des situations-problèmes qui interpellent l'intérêt et la curiosité de l'enfant et qui l'amènent aux compétences et aux connaissances à acquérir.

L'enseignant incite chaque enfant à partager, avec les autres, le chemin qu'il a suivi, les problèmes rencontrés et les solutions trouvées.

L'enseignant prépare les outils dont l'enfant pourrait avoir besoin. Il les propose en fonction du cheminement de chacun.

## **3. PRATIQUER L'ÉVALUATION FORMATIVE**

On s'intéresse surtout à ce qui se passe quand l'enfant construit ses compétences et ses connaissances et non plus seulement aux résultats.

En observant l'enfant, l'enseignant peut lui proposer de nouvelles activités pour progresser vers l'objectif à atteindre. Cette évaluation formative rend l'enfant acteur et responsable de son développement. Il faut pour cela que l'enfant parvienne à s'auto-évaluer.

#### **4. ASSURER LA CONTINUITE DES APPRENTISSAGES EN CYCLES**

Apprendre nécessite du temps et construire des compétences est un processus lent et complexe exigeant plus d'une année scolaire. C'est pourquoi un « continuum pédagogique » de 2,5 ans à 12 ans est à mettre en place. Dans les cycles, les enseignants organiseront des activités d'apprentissage de manière à faire progresser chaque enfant à partir de ce qu'il a déjà construit.

Les enseignants gèrent en co-responsabilité les activités sur la durée du cycle. Cela permet à l'enfant de vivre une scolarité sans redoublement. Si nécessaire, des aides sont mises en place, pour permettre aux enfants les plus en difficulté d'atteindre les exigences légales.

#### **5. DIFFERENCIER LES APPRENTISSAGES**

Tous les enfants sont différents.

Il s'agit de leur proposer de nombreuses situations ouvertes avec, chaque fois, des modes d'approches différents : approche écrite, dessinée, orale, manipulée, jouée ...

On permet ainsi à chaque enfant de trouver les éléments qui sont nécessaires à sa progression.

Les enseignants ne privilégient plus une production finale mais valorisent les brouillons de chacun.

Différencier, c'est donc croire qu'ils sont tous capables de progresser.

C'est alors avoir la volonté de chercher les outils les plus pertinents pour surmonter les obstacles rencontrés.

## **6. PRATIQUER UN METIER COLLECTIF**

La collaboration de tous les partenaires de l'école est requise pour aider l'enfant à développer les mêmes compétences de 2,5 ans à 12 ans et pour assurer le développement global à la fois affectif, psychologique, moteur et intellectuel.

Ces objectifs nécessitent un travail de concertation et d'ajustement permanent entre les enseignants.

Ce n'est réalisable que si chaque enseignant s'investit dans les aspects collectifs de son métier.

## **7. CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTE OUVERTE VERS L'EXTERIEUR**

L'école s'ouvrira sur d'autres horizons en participant à des activités extérieures : expositions, théâtre, visites, musées, classes nature ... qui permettront aux enfants de rencontrer d'autres personnes, d'autres cultures, ... et de vivre de nouvelles expériences.

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

**L'école de la Providence** appartient au réseau d'enseignement libre subventionné par la Communauté Française.

Le Pouvoir Organisateur est une A.S.B.L.

Notre école accueille tous les enfants dont les parents acceptent nos projets et s'associent à nos règlements. Une œuvre d'éducation ne peut se faire qu'en collaboration étroite avec les différents partenaires.

**Les parents** acceptent les exigences des différents règlements ainsi que les projets qui concernent leurs enfants.

**Les élèves** ont l'obligation d'assister à tous les cours et de participer aux différentes activités pédagogiques organisées par l'école. Les deux périodes d'éducation corporelle comprennent une période de natation et une période d'éducation physique. Le cours de seconde langue est l'anglais.

Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la direction après une demande écrite dûment justifiée.

**Les élèves** doivent avoir un journal de classe qui sera un moyen de communication entre l'école et les parents. Les communications concernant les retards, les congés, les différentes activités, les demandes de rendez-vous y seront consignées. Les parents signeront quotidiennement le journal de classe.

La signature des parents indiquera leur engagement face aux remarques formulées.

Le travail à domicile de l'enfant demande à être suivi et encouragé. Il ne doit jamais dépasser le temps demandé par les enseignants.

Les parents veilleront à ce que les enfants aient tous les jours leur matériel scolaire.

Les bulletins seront signés et remis au titulaire à la date demandée.

L'éducatrice sera un lien supplémentaire entre l'enseignant et le parent.



## **REGLEMENT GENERAL DES ETUDES**

Le présent règlement, conforme à l'article 78 du Décret Missions du 24/07/97 doit vous informer de notre mode de fonctionnement et de notre organisation pédagogique. Nous espérons que vous essayerez de tenir compte de nos remarques et que vous nous tiendrez au courant de tout problème ou difficulté concernant vos enfants.

### **INDICATEURS DE REUSSITE**

- ❖ 1<sup>er</sup> cycle : niveau de lecture et de langage mathématique jugé suffisant par l'équipe éducative.  
En fin de cycle : il faut 50 % aux évaluations de juin.
  
- ❖ 2<sup>ème</sup> cycle : plus de 50 % en français, mathématique et connaissances générales ainsi que 50 % de moyenne pour le travail de l'année, 50 % aux évaluations de fin de cycle.
  
- ❖ 5<sup>ème</sup> année : 50 % en français, 50 % en mathématique et 50 % en connaissances générales ainsi que 50 % aux évaluations de fin d'année.

En fin de 6<sup>e</sup> année, l'élève participera à l'épreuve certificative organisée par la Communauté Française. Il reçoit un C.E.B. (certificat d'études de base) qui lui donne accès à l'enseignement secondaire.

### **Absences lors des contrôles et examens**

En cas d'absence lors du contrôle, l'élève pourra être interrogé à son retour à l'école par écrit ou oralement.

En cas d'absence, les parents sont invités à venir chercher les travaux à l'école.

Dès son retour en classe, l'élève est tenu, avec l'aide du titulaire et/ou de ses condisciples, de remettre ses cours en ordre.

# **REGLEMENT DISCIPLINAIRE**

## **RESPECT DES PERSONNES**

La politesse envers toutes les personnes rencontrées dans l'enceinte de l'école et en dehors lors des sorties est une règle à respecter impérativement.

Les grossièretés verbales ou gestuelles, les violences et agressions seront sanctionnées.

## **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Les élèves doivent respecter les bâtiments, les couloirs, les cours et les classes. Il en sera de même pour le jardin.

Il ne faut pas arracher les plantes ni couper les fleurs ou les branches.

Ils doivent respecter les livres et cahiers et doivent éviter tout gaspillage.

Les livres perdus ou abîmés seront facturés au prix d'achat.

## **TENUE**

Une tenue décente et correcte sera toujours exigée.

Le port de la casquette est interdit à l'intérieur des locaux.

Les situations exceptionnelles seront tranchées par l'équipe éducative.

Les « ventres-nus » sont interdits.

Les couvre-chefs ne sont pas autorisés (Le port du foulard n'est pas autorisé).

Les baladeurs de musique, les jeux électroniques, les canifs, les GSM, les MP3, les « percings », les cartes de collection ... sont interdits à l'école.

## **AUTORITE**

Tous les enseignants de l'école ont autorité sur tous les enfants.

## **SANCTIONS**

Les conflits seront réglés par le dialogue. Les parents n'ont pas autorité sur les autres enfants.

Nous veillerons à valoriser les comportements positifs mais nous serons obligés de faire respecter les règles établies et acceptées par tous.

### **TOUT MANQUEMENT AU REGLEMENT SERA SANCTIONNE**

par des suppressions de récréations  
par des travaux écrits supplémentaires  
par une ou plusieurs journées de travail au bureau  
par un appel aux parents pour les prévenir de notre discipline

### **LES FAITS GRAVES SUIVANTS ENTRAINERONT DES NOTES DE COMPORTEMENT DEDUISIBLES DANS LES BULLETINS, DES RETENUES AVEC APPELS DES PARENTS, DES RENVOIS OU UNE EXCLUSION DEFINITIVE.**

En cas de violence extrême, tout enfant peut-être renvoyé de l'école manu militari.  
Refus d'obéissance répétés.  
Grossièreté vis-à-vis des adultes (paroles et actes).  
Poursuite des bagarres après l'intervention d'un enseignant.  
Sortie sans permission de l'école.  
Détérioration volontaire du matériel.  
Echange, vol, racket.  
Comportement incorrect lors des sorties de classe.  
Devoirs non faits ou leçons non sues.

**Trois notes de comportement entraînent une retenue et trois retenues un jour de renvoi. Dès le 2<sup>e</sup> renvoi, nous serons obligés de faire les démarches pour envisager le renvoi définitif de l'école et l'enfant ne sera plus accepté en classe.**

## **ORGANISATION SCOLAIRE**

Pour vivre ensemble, en bonne harmonie, nous devons respecter certaines règles communes.

**HORAIRE :      de 8h25 à 12h00  
de 13h25 à 15h05**

Les élèves (5/6 P) qui arrivent en retard (après le départ des rangs hors de la cour) seront « sanctionnés » par les enseignants. Les jeunes enfants arrivant en retard, les parents seront convoqués au bureau.

**Les portes sont ouvertes à 8h10 et à 13h10.**

L'entrée n'est permise qu'à partir de cette heure. En maternelle les élèves doivent arriver avant 9h00 et 13h25 l'après-midi. Il est demandé aux parents de veiller à ce que les enfants arrivent propres sur eux (les langes).

**Divers services** sont proposés à l'école. Ils sont réservés en priorité aux enfants dont les parents travaillent ou dont le domicile est trop éloigné de l'école ou dans certains cas à décider avec la directrice.

**Une garderie** payante est organisée :

Le matin de 7h10 à 8h10 (0,15€ / ¼ d'heure)  
A partir du 3<sup>ème</sup> enfant (0,20 €)

le midi de 12h00 à 13h00 (0,50€)  
gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

le soir de 15h15 à 17h00 (0,50€)

le mercredi après-midi  
de 12h00 à 16h00 (1,00€)

Pendant la garderie de midi, les enfants doivent manger leurs tartines dans les réfectoires avant d'aller jouer.

Les cartes de soupe à 3 ou 6 euros se payent en classe pour les maternelles et au secrétariat pour les primaires.

Les cartes de garderie de midi de 5,00€ et 10,00€ sont vendues dans les classes en maternelle. Un décompte mensuel de frais de garderies vous est remis mensuellement pour les primaires. Les garderies se payent au secrétariat.

Il faut absolument une carte pour aller dîner à la cantine. Des élèves proposent des collations à leurs amis aux récréations du matin.

Pour la propreté de l'école, et la santé de nos élèves, nous demandons de ne pas manger des chips, des glaçons, des graines, des chewing-gum et de ne pas utiliser des canettes métalliques ou des récipients en verre.

Les garderies sont réservées aux enfants dont les parents :

- travaillent
- suivent une formation
- habitent loin
- ont un motif exceptionnel

L'inscription est obligatoire.

### **Les changements d'école**

Interdiction de changer d'école en cours de cycle primaire et lors d'une année complémentaire.

Quand : durant toute l'année (dès le 1<sup>er</sup> septembre et durant les mois de juillet et d'août également).

Il existe certaines dérogations à ce principe.

Pour en savoir plus : consulter la direction.

## **CERTAINES REGLES COMMUNES DOIVENT ÊTRE RESPECTEES PAR TOUS**

La sonnerie électrique de 8h25 et de 13h25 annonce le début des cours. Dès ce moment, le calme et l'ordre doivent régner dans les escaliers et les couloirs.

Tout déplacement doit se faire en ordre et en silence.

Une grande politesse envers tous sera exigée.

Toute bagarre ou dispute même verbale sera sanctionnée.

A 12h05 et 15h10, la sortie de l'école se fera en rang sous la conduite des enseignants. Les parents qui viennent rechercher leurs enfants peuvent les reprendre à 12h00 et à 15h05 et afin d'améliorer l'ordre, ils voudront bien quitter la cour le plus rapidement possible sauf s'ils doivent communiquer avec les enseignants.

Les enfants des garderies feront les rangs à l'endroit défini. Après 15h15, aucun enfant ne pourra se trouver dans la cour sans ses parents ou sans surveillance : ils iront rejoindre la garderie dans le bâtiment des maternelles.

Les parents seront invités à quitter leurs enfants dans la cour dès 8h10 et 13h10. Avant ce moment, l'école n'est pas accessible même si les portes de l'école sont ouvertes. Les parents peuvent pénétrer dans le bâtiment de l'école maternelle pour y amener et venir rechercher les enfants (voir horaire de l'école maternelle).

**Les parents ne peuvent déranger les leçons.** Ils doivent passer dans le bureau de la direction pour demander à se rendre dans le local de leur enfant.

**Il n'est pas possible de discuter avec les enseignants pendant les heures de cours : il faut prendre rendez-vous.**

Nous rappelons que l'entrée de l'école et du jardin est interdite aux animaux et qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

## **MODE DE VIE A L'ECOLE**

Chaque enfant, chaque personne qui fréquente notre école a droit au respect de tous. Etre grossier en parole et en acte avec les adultes est une faute grave.

La tenue vestimentaire de chacun sera décente afin de ne choquer personne.

### **Nous veillerons à :**

Être attentifs aux autres,  
Être accueillants et accepter tous les autres dans nos jeux,  
Savoir nous entendre, arrêter les bagarres,  
nous déplacer sans bruit pour respecter le travail des autres,  
Parler la langue commune à tous : le français,  
Respecter les plantations, le jardin, les décorations, les murs,  
Laisser le local que nous quittons en ordre (meubles et matériel rangés et propres).

### **QUELQUES CONSEILS DE POLITESSE :**

Frapper avant d'entrer.  
Etre poli envers les enfants et toutes les personnes qui fréquentent notre école.  
Utiliser régulièrement les petits mots « sympa » :  
bonjour, merci, pardon, s'il vous plaît, au revoir.  
Bannir toute insulte et autres « laids mots » ainsi que tout geste déplacé.

### **ORGANISATION DES RECREATIONS :**

**L'aménagement de la cour en zones de jeux est à respecter par tous.**

Les différents meubles mis à votre disposition dans la cour ou dans les salles sont à respecter.

Les fenêtres de la grande cour n'étant pas protégées, il est défendu d'y jouer football.

La cour devrait être plus propre après votre passage qu'avant.

Il faut obéir à tous les enseignants, animateurs et surveillants.

Les jeux brutaux ou dangereux sont à éviter ainsi que les bousculades.

Il ne faut pas oublier de vous ranger dès que la sonnerie retentit.

## **LES RANGS**

A midi et à 15h05, des rangs sont organisés sous la surveillance des enseignants.

**Les rangs sont obligatoires pour que l'enfant soit couvert par l'assurance de l'école en cas d'accident.**

Les enfants qui retournent avec leurs parents et sous leur responsabilité partiront si possible avant les rangs.

Les parents ne peuvent venir chercher les petits qu'à partir de 12h00 et 15h05.

Après le départ des rangs, les enfants attendront leurs parents à la garderie.

Il est strictement interdit de sortir seul de l'école (faute grave) : les assurances n'interviendraient pas en cas d'accident.

**Si un enfant doit changer de rang (motivé par un mot des parents), il doit prévenir les enseignants des deux rangs.**

Avant de quitter la cour, les rangs seront bien formés.

- Il faut marcher calmement par deux, sans se bousculer, ni crier, ni jouer.
- Il ne faut jamais descendre du trottoir sans la permission des enseignants.

Les élèves qui ne sauraient pas se conduire correctement et poliment dans les rangs devront rester à l'école et les parents viendront les chercher au bureau.



## **LES ABSENCES**

Les enfants sont soumis à l'obligation scolaire à partir de 6 ans mais il est conseillé de suivre régulièrement l'enseignement dès l'entrée à l'école maternelle.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un écrit daté par les parents. Maladie – Décès – Convocation par une autorité publique – Raison exceptionnelle.

Une absence plus longue doit être justifiée par un certificat médical.

Il est recommandé de prévenir l'enseignant ou la directrice du motif de l'absence dès le premier jour.

Tout retard est considéré comme absence sauf dans des cas de circonstances exceptionnelles. Dans ces cas, prévenir la direction.

En cas de manquement à l'obligation scolaire, la directrice est obligée de signaler les absences DGEO qui fera suivre le dossier jusqu'au Procureur du Roi. (Protection de la Jeunesse)

## **CONSEILS POUR REUSSIR**

Pour réussir il faut :

- ❖ Vouloir grandir, s'améliorer, apprendre, relever les défis ;
- ❖ Savoir écouter les enseignants et les autres sans les interrompre ;
- ❖ Comprendre et obéir aux différentes consignes ;
- ❖ Réaliser ses tâches à domicile, étudier chaque jour ses leçons ;
- ❖ Suivre les conseils des adultes et en tirer profit ;
- ❖ Accepter les remarques sans rechigner ;
- ❖ Travailler dans le calme et sans bruit ;
- ❖ Avoir son matériel en ordre, le marquer à son nom et en prendre soin ;
- ❖ Etre en ordre pour les signatures du bulletin, du journal de classe et tout autre document ;
- ❖ Fréquenter tous les cours (gymnastique, natation, théâtre et autres sorties). Payer sa participation en temps voulu ;
- ❖ Obtenir la moitié des points dans chaque branche.

Les parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants, la directrice, le psychologue au moyen du journal de classe.

La directrice sera à leur entière disposition pendant les heures de classe selon les possibilités.

Les parents éviteront de se rendre dans les classes pendant les heures de cours, ils passeront par le bureau s'ils ne savent pas voir l'instituteur avant 8h25 ou 13h10 ou après les rangs de sortie.

Deux soirées d'accueil des parents seront organisées chaque année.

Nous sommes très heureux de vous y rencontrer nombreux afin qu'ensemble nous fassions progresser l'éducation de vos enfants.

Chers parents, nous comptons sur votre participation lors des différentes activités organisées par vos enfants.

### **CONSIGNES DE PROPETE**

La propreté des toilettes, des cours, du jardin, des couloirs, des murs, des classes, des bancs est l'affaire de tous.

Avant d'entrer en classe, personne n'oubliera sa boîte à tartines, son sac ou son vêtement dans la cour.

Chacun veillera à trier et à déposer ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Les tables et autre matériel scolaire qui seraient détériorés volontairement seront réparés et facturés aux parents de l'enfant responsable des dégâts.

Tout objet étranger à l'école (jeux, montres, bijoux...) ne peut pas être apporté en classe. Nous ne sommes pas responsables des pertes, des vols ou des dégradations apportées à ces derniers.

Les parents des élèves sont tenus d'intervenir financièrement dans le règlement des frais de médecin et de pharmacien entraînés par des blessures causées volontairement par leur enfant à un ou plusieurs condisciples ou enseignants.

## **CONSIGNES DE SECURITE**

Ne pas se balancer sur les chaises.

Ne pas courir ou se bousculer dans les escaliers.

Ne pas toucher aux extincteurs.

Ne pas grimper sur les barrières, les fenêtres, les toits, les arbres, les tables de jardin.

Ne pas aller dans les différents bâtiments sans la permission d'un enseignant (on doit toujours savoir où vous êtes).

Ne pas venir dans l'école en dehors des heures permises.

Prévenir un enseignant si on remarque quelque chose d'anormal.

## **CONSIGNES D'ECONOMIE**

Eteindre les lumières quand c'est possible.

Bien fermer les portes à clé quand on quitte la classe.

Arrêter les robinets qui coulent.

Faire réparer à temps le matériel qui se dégrade.

Vérifier les vannes thermostatiques (le même numéro pour tous les radiateurs d'un même local).

Fermer les fenêtres pour la nuit.

## Estimation des interventions financières des parents

Ces sommes sont simplement données à titre indicatif, et peuvent bien entendu varier suivant les activités proposées.

Les classes de maternelles proposent la piscine à 1.45 € chaque semaine, suivant le temps qu'il fait.

Les classes de primaire fournissent également au début de l'année une liste du matériel scolaire demandé pour l'année.

<b>Classe</b>	<b>Frais autorisés</b>			<b>Classes vertes</b>
	<b>Piscine</b>	<b>Activités extérieures et sportives</b>	<b>transports</b>	
<b>Accueil et M1</b>	2.60	6.50	1.50	
<b>M2</b>	40.00	6.50	1.50	
<b>M3</b>	40.00	4.00		25.00
<b>P1</b>	26.00	13.5	7.00	
<b>P2</b>	26.00	12.00	2.00	
<b>P3</b>	26.00	6.00	9.00	
<b>P4</b>	26.00	6.00	9.00	
<b>P5</b>	26.00	6.00	9.00	
<b>P6</b>	26.00	6.00	9.00	

### Frais facultatifs

Les abonnements scolaires

Certaines fournitures scolaires (achats groupés)

### Frais-extrascolaire :

- Frais de garderie du matin et du soir.
- Participation à la garderie de midi
- Soupes
- Photos d'école

Madame, Monsieur,

Nous comptons sur votre collaboration afin de faire respecter ces divers conseils à vos enfants pour qu'ils s'épanouissent dans la joie et s'adaptent plus facilement à la vie sociale.

Tous ensemble, nous œuvrons, sous le regard de Dieu, à développer toutes les facettes de ces « petits » qui nous ont été confiés.

**Merci de votre collaboration**

---

**Nom et prénom du responsable légal:**

.....

**s'engage à faire respecter les valeurs exprimées dans ces textes.**

**J'ai pris connaissance des textes et j'y adhère complètement**

**Nom et prénom de l'enfant :**

.....

**Signature des parents :**

Par la présente, l'école informe les parents qu'elle enregistrera et traitera, durant toute la scolarité de l'élève dans son établissement, des données à caractère personnel en vue de gérer les relations avec l'élève et en vue de respecter ses obligations légales et réglementaires. Le responsable du traitement est l'ASBL Ecole de la Providence dont le siège social est situé rue de Dison, 139 à 4800 Verviers représenté par Mme Miserotti Marie-Jeanne.

Ces données sont indispensables à l'égard de l'école et de l'autorité publique pour l'inscription de l'élève, les relations avec celui-ci, la gestion de l'enseignement, l'octroi des subsides, l'octroi ainsi que la reconnaissance des certificats et diplômes. Elles pourront notamment être transmises de manière anonymisée au Secrétariat général de l'Enseignement Catholique et ce à des fins statistiques.

Les coordonnées postales de l'élève de 6<sup>ème</sup> primaire sont en outre transmises aux écoles secondaires de l'Enseignement catholique du diocèse de Liège (voir liste sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)) à des fins d'information sur les formations qu'elles organisent. Les données ne sont en outre jamais transmises à des fins de marketing direct. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification des données la concernant. En ce qui concerne le transfert de données vers des écoles tierces, les parents disposent du droit d'y renoncer, et ce sur simple demande adressée au responsable du traitement.

Date :

Signature :

## AIDE MEMOIRE

Les garderies sont réservées aux enfants dont les parents :

- travaillent
- suivent une formation
- habitent loin
- ont un motif exceptionnel

Pour une bonne organisation des garderies l'inscription est obligatoire.

### Tarif des garderies

Le matin de 7h10 à 8h10 (0,15 E par quart d'heure)

le midi de 12h00 à 13h00 (0,50€)  
gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

le soir de 15h15 à 17h00 (0,50€)

le mercredi après-midi  
de 12h00 à 16h00 (1,00€)

Nous vous demandons de venir rechercher vos enfants vers **16h55 au plus tard en semaine et vers 15h55 au plus tard** le mercredi après-midi.

Un mauvais comportement de l'enfant lors de sa surveillance ainsi qu'un retard de paiement pourrait entraîner un renvoi de garderie.

**Règlement obligatoire**  
**Afin de préserver un bon climat pour tous les enfants**  
**dans notre école.**  
**10 points IMPORTANTS du règlement à respecter.**  
**Tout élève qui transgresse sera sévèrement sanctionné.**

- Une fiche de comportement suit l'élève durant toute sa scolarité.
- 3 croix sur la fiche de comportement entraînent une retenue. 9 croix (soit 3 retenues) entraînent un jour de renvoi presté au bureau.
- Les GSM ne sont pas autorisés dans l'école. Les communications peuvent se faire via le bureau.
- Les chewing-gums – les graines – les canettes – les chips et les cartes de collection ne sont pas autorisés dans l'école.
- Les graffitis, les bagarres, la grossièreté et l'impolitesse envers les adultes comme envers les autres enfants sont interdits.
- Les devoirs et leçons sont obligatoires, sinon des sanctions peuvent être décidées par l'enseignant.
- La piscine est OBLIGATOIRE pour tous les enfants.
- Pour le passage en classe suivante il est nécessaire d'avoir obtenu 50% de réussite en
  - o Math
  - o Français
  - o EveilPour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années : 50% en Anglais seront également exigés.
- Toute absence d'un jour doit être justifiée par un écrit daté par les parents. Maladie – Décès – Convocation par une autorité publique – Raison exceptionnelle.
  - o Une absence de trois jours et plus doit être justifiée par un certificat médical.
- Pour la sécurité des enfants les barrières sont fermées avant leur sortie
  - o Les parents qui viennent rechercher leur enfant à la barrière doivent d'abord laisser passer les autres rangs.